

Table with subscription rates for France and foreign countries.



Table with subscription rates for weekly edition.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1872

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 24 JUILLET 1872

80ème Année

L'AVENEMENT DE BONAPARTE.

Il n'est pas de sujet plus actuel, encore que l'événement remonté à cent ans. S'il n'est pas absolument vrai de dire que l'histoire se recommence toujours...

avait applaudi à la défenestration des Cinq-Cents. L'horreur instinctive et justifiée qu'il avait des parlementaires l'avait instinctivement rangé du côté de Bonaparte.

M. Albert Vandal a choisi ce sujet d'étude historique pour notre feuille et notre érudition. Il n'avait pas besoin de ce charme d'emprunt pour parer son ouvrage de séductions variées qu'on y trouve.

D'autre part, une réaction intense, aveugle, folle, se mêlait à la popularité de Bonaparte et le possédait plus loin qu'il ne voulait aller.

Un ouvrage ainsi fait se lit avec délices, même si nous vivions sous un régime de paix et d'ordre. Mais l'époque qu'il raconte ressemble étonnamment à la nôtre.

Dans son premier volume de "L'Avenir de Bonaparte", M. Albert Vandal nous avait conduits, à travers les vices, les crimes, les misères, les ridicules, les hontes de l'anarchie directoriale...

Quelques précautions qu'il prit pour ménager ces transitions nécessaires, les factions toujours frémissantes le guettaient et n'attendaient que le moment propice pour fondre sur lui.

d'Italie. Le régime consulaire se personnifiait en lui seul. Qu'il vint subitement à lui manquer, tout croulait à la fois et les routes étaient grandes ouvertes aux factions. Elles tablaient à l'envi sur les accidents possibles.

Il partit pour l'Italie, et il engagea la bataille à Marengo. Cette bataille fameuse fut double : presqu'une partie de la journée, le grand maître de la police, flairait le vent.

Lorsqu'on lit le livre qui raconte ces événements, on ne peut se défendre de comparaisons à la fois involontaires et forcées avec notre état présent. Ce n'est pas M. Albert Vandal qui nous les suggère.

Et puis, la France avait alors une armée, une armée disciplinée, glorieuse, confiante en ses chefs, à qui l'on pouvait tout demander et de qui l'on pouvait tout attendre.

Montevideo, 23 juillet.— Le ministre Vidélas prépare une nouvelle loi de tarif et abandonne la politique protectionniste.

LA PROTECTION DES GENS DE LETTRES

Nous avons donc besoin d'être protégés, comme les vigneurs du Nord et les sucriers du Midi.

Un honorable député, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, va déposer, par amendement à la loi de finances préparant le budget de 1873...

Les auteurs dramatiques doivent être protégés, comme les romanciers et comme les historiens.

Et les musiciens : voilà beaux temps que Guck et Mozart encombraient les affiches de l'Opéra.

Et les artistes ? Ils tiennent de bénéfices appréciables de la vente des photographies représentant leurs tableaux.

Et le mobilier ? Le moderne style et l'art nouveau ont droit de se plaindre. Faut-il s'étonner que les maisons du faubourg Saint-Antoine ne prennent pas un plus grand développement ?

Et ici encore les artistes réclameront légitimement une protection égale. Il faudra un impôt correspondant pour mettre à la raison Wagner, Verdi, Strauss et Leoncavallo.

dent des trente et des quarante mille francs. Et nous aurons un bon droit de dix pour cent et un timbre mobile sur les commodes, sur les consoles, sur les guéridons, sur les bahuts, sur la vaisselle, sur l'argenterie, et sur les dentelles, et sur les étoffes, et sur les anciennes tapisseries, sur tout enfin, car il faut que les vivants vivent... au profit de l'Etat.

Il est vrai que l'on verra des publications admirables écrasées par ces droits si bien imaginés. Un exemple entre cent.

La Société de l'Histoire de France, la Société des Etudes historiques, l'Institut, publient annuellement des œuvres d'auteurs tombés dans le domaine public.

Dans notre beau pays de France, le génie d'Homère et celui de Sophocle, Hérodote, Démosthène, Horace et Tibulle seront soumis à l'impôt et au timbre.

De temps à autre, on voit un libraire entreprendre une édition artistique, à laquelle il donne d'autant plus de soin qu'il s'agit précisément d'œuvres tombées dans le domaine public.

C'est en foule que les objections se présentent à l'encontre de cette drôle de proposition de loi "en amendement à la loi de finances" pour la protection de la littérature.

Sans parler de cette idée singulière de lever un droit de dix pour cent sur les traductions des livres étrangers, nous nous plaignons tous les jours de ce que les Américains frappent d'un droit d'entrée nos œuvres d'art, et voici que nous allons faire pis qu'eux : taxer le talent et la pensée.

Un savant illustre, Lister, Koch, Reigen, fera une découverte qui ouvrira à l'humanité des voies nouvelles : le livre qui la fera connaître n'aura droit de paraître en France qu'après estampille et taxe de dix pour cent.

Et resté, on attendra un but directement opposé à celui que l'on vise. Les pays étrangers use

ront de représailles. Ceux-ci frapperont à leur tour d'un droit correspondant la traduction de nos ouvrages. Et, dans cette réciprocité, c'est nous, assurément, qui y perdrons, car on traduit encore beaucoup de livres français dans les pays de langue allemande et anglaise, voire scandinave.

Qu'en pensent les gens de lettres ? Ou bien, si l'on exempte du timbre la traduction des livres étrangers, permettra-t-on la libre circulation en France d'Adam Smith et de Macaulay, de Walter Scott et de Dickens, pour imposer et estampiller De-carles, Montesquieu, Augustin Thierry, André Chénier et Alfred de Musset ?

Les gens de lettres sont assez grands garçons pour se défendre eux-mêmes contre des adversaires "morts depuis plus de cinquante ans". Ils n'ont pas besoin de se couvrir eux aussi de l'égide gouvernementale.

La Société de l'Histoire de France, la Société des Etudes historiques, l'Institut, publient annuellement des œuvres d'auteurs tombés dans le domaine public.

UN Point d'histoire

Nous avons, à propos d'un extrait des mémoires du comte Nigra, publié par les journaux italiens, reparlé ces jours-ci, de la fameuse dépêche d'Emu, qui fut la cause déterminante de la fatale guerre 1870.

On sait aujourd'hui — ce qu'on ignorait longtemps après la guerre — que cette dépêche a été soigneusement falsifiée par M. de Bismarck, à l'effet de rendre inévitable le conflit qui semblait sur le point de se résoudre pacifiquement.

Le 14 juillet 1870, raconte M. de Bismarck, Moltke et Roon (ministre de la guerre) disaient chez moi, et nous causâmes des événements. Tout à coup, on m'apporte une dépêche venant d'Emu (dépêche du prince de Radziwill, aide de camp du roi Guillaume) et ainsi corquée :

"Le comte Benedetti, qui a en ce matin avec le Roi un entretien à la suite duquel un aide de camp a été envoyé au chargé d'affaires de France pour lui communiquer que le prince de Hohenzollern avait confirmé par écrit au Roi la renonciation de son fils, déclara qu'il avait reçu, après son entretien avec le Roi, une nouvelle dépêche du duc de Grammont, par laquelle il était chargé de demander un nouvel entretien, afin que le Roi, le approuvant la renonciation de Prusse ; 2° fournir l'assurance que cette candidature ne serait plus posée à l'avenir. Le Roi a envoyé encore une fois son aide de camp chez Benedetti pour lui faire part de son approbation expresse de la renonciation ; quant au second point, le Roi s'en est référé à ce qu'il avait dit le matin à Benedetti. Néanmoins, Benedetti demanda un

autre entretien. La déesse, Sa Majesté m'envoya pour la troisième fois près du comte Benedetti, qui se trouvait à table, vers six heures du soir, pour lui répondre que Sa Majesté devait décidément refuser d'entrer dans de nouvelles discussions au sujet des déclarations obligatoires pour l'avenir ; que ce qu'il avait dit ce matin était son dernier mot dans cette affaire, et qu'il ne pouvait que s'y référer simplement. Là-dessus, Benedetti déclara se contenter, de son côté, de cette déclaration.

Quand j'eus fini de lire cette dépêche, nos deux convives laissèrent tomber leurs fourchettes et leurs couteaux et se levèrent de table. Il y eut un moment de silence. Nous étions consternés tous trois, car nous voyions l'affaire s'arranger. Tout à coup, je demandai à Moltke :

— Notre machine de guerre, notre armée est-elle vraiment assez bonne pour que nous puissions nous engager avec de sérieuses chances de succès. Moltke me répondit avec le plus grand calme et du ton de la conviction la plus intime. — Jamais notre armée n'a été meilleure que maintenant.

Roon, en qui j'avais moins de confiance, confirma entièrement les dires de Moltke.

— Eh bien, continuez à manger tranquillement, leur dis-je. Je m'assis à une petite table ronde en marbre, je relus attentivement la dépêche, puis prenant un crayon, je bifurquai le passage relatif à la nouvelle demande d'audience formulée par Benedetti ; je en laissai que la tête et la queue :

"Après que la nouvelle de la renonciation d'un prince de Hohenzollern a été officiellement communiquée au gouvernement français par celui de Madrid, l'ambassadeur de France a fait demander au Roi de l'autoriser à télégraphier à Paris que Sa Majesté s'oblige pour toujours à ne jamais donner de nouveaux consentements, et les Hohenzollern viennent à poser de nouveau leur candidature. Après cela, S. M. le Roi a refusé de recevoir l'ambassadeur de France et lui a fait dire par l'aide de camp de service que Sa Majesté n'avait plus rien à lui communiquer."

La dépêche avait ainsi une toute autre tournure ; je la présentai ainsi modifiée à Moltke et à Roon. Tous deux s'écrièrent : — Fumez ! Cela ne manquera pas de produire son effet.

Nous nous remîmes à dîner du meilleur appétit. M. de Bismarck raconte ensuite comment la dépêche ainsi maquillée fut aussitôt télégraphiée à tous les journaux allemands et à tous les représentants de la Prusse. C'était la guerre inévitable.

Le chancelier allemand terminait en disant : "C'est moi qui ai amené ce changement à vue ; je ne l'ai jamais regretté !" La postérité, nous en sommes certains, n'aura pas pour les mêmes trésors d'indulgence pour l'auteur de cette terrible guerre qui a coûté tant de sang à la France et aussi à l'Allemagne.

La question coréenne.

Tokio, Japon, 23 juillet.— Le Conseil de l'Empire s'est assemblé aujourd'hui et l'on croit que la question coréenne a fait l'objet de ses délibérations.

Il est probable qu'il s'écoulera encore une semaine avant que les demandes japonaises ne soient formulées et présentées sous leur forme définitive au gouvernement de Seoul.

Le nouvel empereur de Corée, répondant à un télégramme de félicitations du Mikado, a exprimé l'espoir de voir les relations entre les deux pays et les deux gouvernements se resserrer tous les jours davantage.

